

Règlement du 5^{ème} concours de nouvelles BookBouquine Éditions

Thème du concours : **RegARTS Croisés**

Tous les renseignements sur : <https://www.bookbouquine.fr>

Article 1 – Le concours littéraire, organisé par l'association Loi 1901 **BookBouquine Éditions** est ouvert à partir de la publication sur le site jusqu'au 28 février 2026 minuit. La participation au concours est soumise à un don dont le montant est libre (à partir de 1€ minimum). Le don est à faire en ligne via la page de l'association : <https://bookbouquine.fr/association/>. Il donne droit à une réduction d'impôt de 66% du montant donné. Le concours est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure ayant une autorisation parentale écrite (voir le bulletin de participation).

Article 2 - La forme choisie pour le concours est la nouvelle. Le texte proposé devra comporter entre 3000 et 6000 mots. Le thème ou élément inspirateur est un tableau (peinture), connue ou non, au choix du candidat. Des informations complémentaires seront données sur la page du concours sur le site Internet de BookBouquine.

Le texte doit être écrit de préférence en caractères de type « Garamond » (12pts), interligne 1,5, impérativement sous forme de fichier électronique ayant l'extension .doc ou .docx. Les pdf ne sont pas admis. Les critères de sélection sont les suivants :

- intérêt et profondeur du sujet,
- style d'écriture,
- qualité de l'intrigue (suspense, surprise),
- qualité des descriptions (personnages, lieux, scènes),
- orthographe et grammaire.

Sera éliminé d'emblée tout texte qui contreviendrait aux dispositions du Code pénal. Sera éliminé tout texte même partiellement écrit par une intelligence artificielle.

Article 3 – Une seule nouvelle est acceptée par candidat. La nouvelle et le bulletin d'inscription dûment rempli comprenant les coordonnées de l'auteur (nom, date de naissance, adresse postale, adresse mail, téléphone...) ainsi que l'acceptation du présent règlement seront envoyées, par courriel exclusivement, à : contact@bookbouquine.fr. Un accusé de réception sera envoyé à l'auteur après enregistrement de la nouvelle.

Article 4 – L'envoi doit être effectué au plus tard le 28 février 2026 minuit, délai de rigueur.

Article 5 – Aucun membre du jury ne peut se porter candidat.

Article 6 – La sélection sera réalisée en deux tours. Le premier tour sera conduit par BookBouquine. Il consistera en une sélection d'une trentaine de textes environ. Le second tour sera conduit par un jury indépendant, après anonymisation des textes.

Article 7 – La quinzaine de nouvelles sélectionnées par le jury seront corrigées et mises en forme afin de constituer un recueil qui sera vendu sous forme papier et numérique. L'auteur accepte par conséquent que son texte fasse l'objet de corrections.

Le jury distinguera parmi celles-ci le lauréat du « Prix Book Bouquine » qui recevra 150€. Un « Prix spécial jeune talent » d'un montant de 100€ sera attribué à la meilleure nouvelle écrite par un(e) écrivain(e) mineur(e) au moment de la soumission.

Article 8 – Les auteurs des nouvelles sélectionnées pour le recueil signeront un contrat d'édition avec BookBouquine (contrat à compte d'éditeur) incluant le versement d'une rémunération sur les ventes. En outre, ils céderont leurs droits pour la publication dans le recueil de leur nouvelle, le cas échéant. La mention du nom de l'auteur et la référence au concours figureront sur toute publication éventuelle ou utilisation publique des nouvelles.

Les auteurs des nouvelles sélectionnées pour le recueil pourront acquérir, pour un usage de leur choix (don ou revente), des exemplaires à un prix réduit (15€ TTC), soit après une remise de 25% sur le prix de vente au public (20€ TTC).

Article 9 – Les décisions du jury seront rendues publiques sur le site Internet de BookBouquine et sur les réseaux sociaux autour du 15 avril 2026. Les décisions du jury seront irrévocables.

Article 10 – Du seul fait de leur participation, les auteurs garantissent les organisateurs contre tout recours éventuel de tiers contre des contrefaçons des œuvres participant au concours. Par ailleurs, il est formellement interdit de soumettre un texte déjà publié.

Article 11 – La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. À cet effet, l'auteur mentionnera sur la fiche d'inscription avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepter. Les dossiers non conformes ne seront pas retenus.